



Comptes économiques rapides de la Guyane en 2022

Une consommation des ménages guyanais soutenue, l'activité spatiale en retrait

En 2022, la croissance économique de la Guyane s'établit à 1,1 % en volume (2,5 % pour la France). La consommation des ménages est le principal moteur de l'activité économique pour la 2^e année consécutive. Elle progresse de 4,9 % en volume (après +5,3 % en 2021) et contribue pour 2,8 points à la croissance, en dépit des tensions inflationnistes liées au contexte de guerre en Ukraine.

L'inflation s'élève à 3,4 % et reste toutefois plus contenue qu'au niveau national (+5,2 %). L'augmentation des prix est particulièrement marquée pour l'énergie (+8,8 % en glissement annuel), mais aussi sur les produits alimentaires (+7,7 %). Les importations, en provenance majoritairement de la France métropolitaine, sont significativement freinées par l'inflation, avec une hausse de leur prix de 6,5 %.

L'activité résiste mais la croissance ralentit par rapport à 2021, en raison d'une activité spatiale en retrait avec seulement 6ancements, qui entraîne une diminution globale des exportations de 5,1 % en volume. Les importations, en hausse de 2,9 % en volume, portées par les produits pétroliers restent toutefois encore inférieures au niveau de 2019 (-2,4 % en volume). L'investissement reste stable (-0,4 % en volume), en lien avec la baisse de l'investissement public et la hausse de l'investissement privé.

Le produit intérieur brut (PIB) de la Guyane atteint 4,6 milliards d'euros en 2022. La croissance s'établit à 1,1 %, après 3,5 % en 2021 (figure 1). Le niveau du PIB repasse ainsi au-dessus du niveau de 2019 (+1,2 % en volume) (figure 2). La population estimée à 298 579 habitants continue d'augmenter (+1,8 % sur un an). Elle progresse plus vite que le PIB. En conséquence, le PIB par habitant s'établit à 15 404 euros, et diminue de 0,6 % en euros constants par rapport à 2021. Il s'élève à 25 593 euros en Guadeloupe, 27 029 euros en Martinique et 38 843 euros sur l'ensemble du territoire français.

Les prix augmentent, en lien avec la forte inflation de l'énergie et de l'alimentation

L'année 2022 est marquée par une inflation plus forte que les années précédentes (+3,4 %, contre 2,5 % en 2021 et 0,1 % en 2020). Elle reste cependant à un niveau inférieur à la France (+5,2 %). Le secteur de l'énergie est le principal contributeur à l'inflation. Avec une hausse des prix de 14,8 %, il contribue à plus d'un tiers de l'inflation.

1. Les principaux agrégats macro-économiques, leurs évolutions et leurs contributions

	2022	Évolution 2021 / 2022			
		Millions d'euros courants	Évolution des prix (en %)	Évolution en valeur (en %)	Contribution à la croissance (en points)
Produit intérieur brut	1,1	4 600	1,4	2,5	1,1
Consommation des ménages	4,9	2 855	4,5	9,6	2,8
Consommation des administrations publiques	-1,1	2 196	3,0	1,9	-0,5
Investissement	-0,4	1 230	3,5	3,1	-0,1
Imports de biens et services	2,9	3 012	6,5	9,6	-1,8
Exports de biens et services	-5,1	1 113	-1,0	-6,0	-1,3
Variations de stocks	///	217	///	///	2,7

Source : Insee ; Cerom, Comptes rapides.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine entraîne une forte montée des prix. La dépréciation concomitante de l'euro face au dollar a également accentué le rebond des prix des produits pétroliers entamé avec la reprise économique mondiale de 2021. Les produits pétroliers, dont les prix sont en hausse de 17 % malgré une remise gouvernementale aux particuliers, portent ainsi la quasi-totalité de l'inflation concernant l'énergie.

La hausse des prix des produits pétroliers reste cependant inférieure de 12 points à celle de la France (+29 %). L'origine des fournisseurs (Amérique du Nord plutôt que la Russie et l'Ukraine) ainsi que la différence de politique sur les prix des carburants entre la Guyane où ils sont fixés par arrêté préfectoral et la France métropolitaine expliquent en grande partie cette différence.

Malgré l'inflation, la consommation des ménages reste soutenue

La consommation des ménages progresse de 4,9 % en volume et dépasse nettement le niveau de 2019 (+6,2 %). Elle est le principal moteur de la croissance avec une contribution de 2,8 points en dépit d'une inflation qui érode les gains salariaux (+3,1 % en valeur de la masse salariale) et entraîne une stagnation du pouvoir d'achat (figure 3).

Après deux années d'épargne « forcée » accumulée pendant la crise sanitaire, les ménages mobilisent leurs réserves dans un contexte de tensions sur leur pouvoir d'achat. Ainsi, l'épargne des ménages diminue légèrement (-0,4 %) alors qu'elle augmentait de 7,3 % en 2021.

La croissance démographique continue de nourrir le dynamisme structurel de la demande intérieure : les importations de biens de consommation non durables augmentent de 12,4 %. Suivant une tendance similaire, le nombre de transactions par carte bancaire progresse de 8,9 % sur un an (+13,8 % en 2021), tandis que leur montant est en hausse de 4,6 %. Les importations de biens durables augmentent, quant à elles, de 3,5 %.

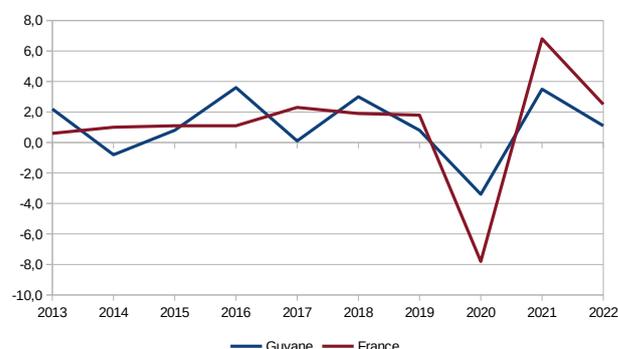
Les immatriculations de véhicules de tourisme ralentissent. Elles progressent de 3,1 %, après une hausse de 13,4 % en 2021. Les importations de ce type de véhicules diminuent de 12,1 %. L'encours des crédits à la consommation, essentiellement utilisés pour le financement de voitures, diminue de 2,9 % (+9,5 % en 2021). Globalement, le rythme de progression des crédits des ménages ralentit (+5,5 % contre +8,2 % en 2021).

Le marché de l'emploi reste dynamique avec une hausse de 3,3 % des effectifs salariés. Le secteur privé, où les effectifs augmentent sensiblement sur l'année (+4,8 %), est à l'origine de huit nouveaux postes sur dix. Sa masse salariale augmente de 4,9 % à fin décembre 2022 en glissement annuel. Le secteur public représente quant à lui 43,7 % du total des emplois et sa masse salariale est en hausse de 2,3 %. Au quatrième trimestre 2022, le taux de chômage recule de 3,7 points sur un an pour atteindre son niveau le plus bas (hors période COVID) depuis 2014, soit 10,7 % au sens du Bureau International du Travail (BIT).

Comme le marché du travail, la création d'entreprises montre une dynamique positive avec 3 087 entreprises créées en 2022, en hausse de 4,6 % après une année 2021 très dynamique (+47,0 %) portée par les créations de sociétés (+56,4 %).

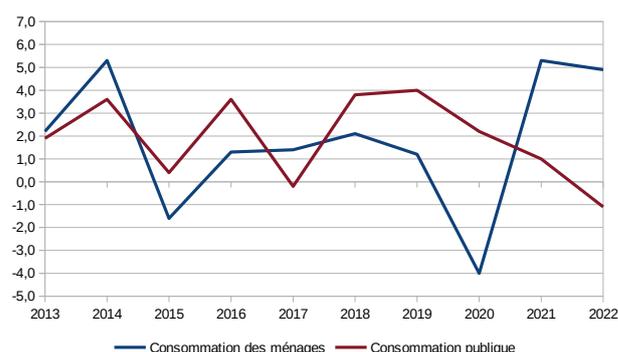
La progression des entreprises créées sous le régime des micro-entrepreneurs (+12,2 %) se poursuit contrairement aux créations d'entreprises individuelles classiques (-0,2 %) et des sociétés (-2,7 %).

2. Taux de croissance du PIB en volume (en %)



Sources : Insee, comptes économiques définitifs ; Cerom, Comptes rapides.

3. Évolution de la consommation des ménages et des administrations en volume (en %)



Sources : Insee, comptes économiques définitifs ; Cerom, Comptes rapides.

Les importations augmentent, portées par les produits pétroliers

Après la reprise amorcée en 2021, les importations progressent de 9,6 % en valeur (2,9 % en volume). Cette hausse est liée aux produits pétroliers dont les importations sont en très forte progression (+71 %). Les importations en carburant augmentent de 32 % en volume, après une légère baisse l'année précédente. Elles contribuent pour 59 % à l'augmentation des importations (figure 4). La guerre en Ukraine et la relance budgétaire massive entraînent la hausse du cours du Brent de 43 % et contribuent à la hausse marquée du prix des importations (+6,5 %).

Hors produits pétroliers, la croissance des importations est deux fois moins importante. Le conflit russo-ukrainien, renchérissant notamment les coûts de transport, a aussi des conséquences sur l'évolution des prix des produits alimentaires et agricoles (céréales, oléagineux...).

Les importations de produits agroalimentaires progressent de 16,7 %, dont 8,7 % dus à la hausse des prix, et contribuent pour quatre cinquièmes à la hausse des importations hors produits pétroliers.

Les importations en produits issus de l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont aussi concernées par cette

augmentation (+10,4 % dont +6,8 % liés à la hausse des prix). Cela explique la hausse importante des importations de biens de consommation non durables (+12,4 % après +10,0 % en 2021 et +3,9 % en 2020).

Les importations de biens de consommation durables augmentent plus modérément (+3,5 %) après leur envolée de 2021 (+36,6 % après -5,4 % en 2020). Parmi elles, celles de véhicules automobiles (utilitaires et de tourisme) régressent de 3,5 %. Les importations de biens d'investissement se contractent de 5,6 % (après +25,3 % en 2021).

Les produits pétroliers raffinés représentent l'essentiel des échanges en provenance de la Guadeloupe (93 %) et de la Martinique (77 %). Par ailleurs, le nombre de passagers à l'aéroport de Cayenne augmente de 46 % sur un an mais avec 488 721 passagers, il reste inférieur de 12,3 % au niveau de 2019.

L'activité spatiale freine la croissance

Les exportations diminuent de 5,1 % en volume. Elles restent assez largement inférieures au niveau de 2019 (-19,7 % en volume) en raison d'une activité spatiale en retrait pour la troisième année consécutive avec 6 lancements (contre 7 en 2021) dont un échec, loin de la moyenne des 11 lancements par an entre 2013 et 2019. Directement affecté par la guerre en Ukraine, le partenariat russo-européen est suspendu et entraîne l'annulation de trois lancements Soyuz.

En dépit de ce contexte, le Centre spatial guyanais (CSG) poursuit sa modernisation en vue d'accueillir de nouveaux véhicules, que ce soit Ariane 6, les démonstrateurs réutilisables Callisto et Thémis ou encore les mini-microlanceurs.

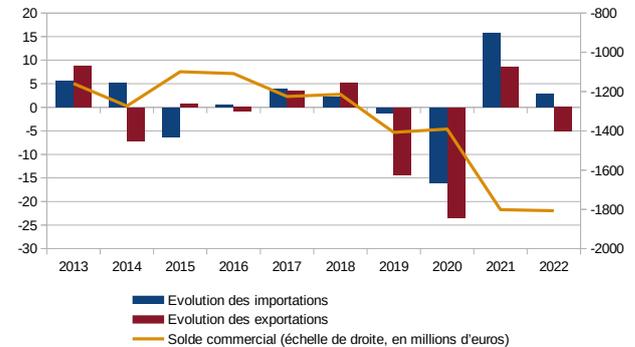
Le Centre national d'études spatiales (CNES) s'apprête à signer une nouvelle convention au titre de la programmation 2021-2027 avec la collectivité territoire de Guyane (CTG) et l'État en contrepartie des fonds européens à hauteur de 22,8 millions d'euros. À destination du grand public, le musée de l'espace est en pleine transformation. L'aboutissement de ce chantier pourrait renforcer l'activité touristique du site qui a déjà connu une année record avec un nombre de visiteurs qui a presque doublé par rapport à 2021.

Hors activité spatiale, les exportations de matériels de transport, qui contribuent à hauteur d'un quart des exportations de biens, augmentent fortement (+78 %). Cette hausse concerne surtout les réexportations d'équipements issus de l'industrie automobile (+73 %). Le principal client de la Guyane reste la France métropolitaine (69 %).

L'investissement se stabilise

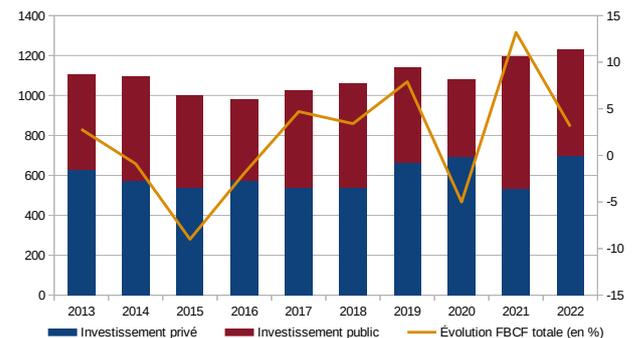
L'investissement est stable en volume (-0,4 %) et sa contribution à la croissance est neutre après une forte croissance l'année passée (+11,1 % en volume en 2021). Cela se traduit par un ralentissement des encours de crédits à l'investissement des entreprises (figure 5).

4. Évolution des importations et des exportations en volume, solde commercial en valeur (en %)



Sources : Insee, comptes économiques définitifs ; Cerom, Comptes rapides.

5. Montant des investissements privé et public (en millions d'euros) et évolution du total en volume



Sources : Insee, comptes économiques définitifs ; Cerom, Comptes rapides.

Alors qu'ils progressaient de 13,5 % en 2021, ils enregistrent une hausse de seulement 2,3 %. Les encours de crédits immobiliers (ménages et entreprises) accélèrent, avec une progression de 7,9 % sur l'année, contre +4,1 % en 2021. L'encours total progresse de 4,7 %, après une hausse de 6,3 % en 2021.

La stabilité de l'investissement se traduit par une hausse des importations de biens de consommation durables en 2021 (+4,8 %) conjuguée à une baisse des importations de biens d'investissement (-5,0 %).

Dans un contexte de tensions inflationnistes et d'un marché mondial qui connaît des difficultés d'approvisionnement, les immatriculations de véhicules utilitaires se stabilisent : +1,9 % après le rebond de 2021 (+23,8 %).

L'investissement public connaît une baisse significative (-19,6 %) légèrement atténuée par une hausse de l'investissement dans le secteur de la santé (+10,0 %). Cette diminution fait suite à une hausse importante en 2021, qu'il s'agisse du secteur de la santé (+145,2 %) ou celui de l'administration et de l'enseignement (+66,6 %). Le niveau 2022 reste supérieur à celui atteint en 2019 avant la crise sanitaire (+11,8 %).

Les consommations intermédiaires tirent la consommation publique à la baisse

La consommation des administrations publiques baisse de 1,1 % en volume (+1,0 % en 2021), mais reste toutefois au-dessus de son niveau d'avant crise sanitaire (+2,6 % en volume par rapport à 2019). Elle contribue pour -0,5 point à la croissance.

En 2020 et 2021, les dépenses dans le secteur de la santé étaient en hausse pour faire face à la crise sanitaire de Covid-19. D'une part, la masse salariale du secteur était en hausse (+10,4 % en 2020 et +9,7 % en 2021). D'autre part, les consommations intermédiaires ont augmenté pour répondre aux besoins en matériel médical et vaccins (+19,4 % en 2020 puis +2,9 % en 2021). Si les salaires poursuivent leur progression en 2022 (+6,1 %), les dépenses en consommations intermédiaires diminuent (-8,9 %) avec le recul de la pandémie.

Dans les autres administrations publiques (collectivités locales et administrations publiques d'État), les dépenses en consommations intermédiaires reculent de 27,2 % en valeur (après +3,3 % en 2021) tandis que les salaires augmentent légèrement (+0,8 % après +1,4 % en 2021).

Définitions

Le **Produit intérieur brut (PIB)** mesure la richesse produite sur un territoire donné, grâce à la somme des valeurs ajoutées des biens et services produits sur le territoire. Il est publié en volume et en valeur.

L'**évolution en volume ou en « euros constants »** permet de mesurer l'évolution du PIB d'une année sur l'autre, indépendamment de l'évolution des prix. Elle décrit l'évolution des quantités produites et fournit la croissance de l'économie.

L'**évolution du prix du PIB** mesure l'évolution de tous les prix présents dans l'économie : prix à la consommation des ménages (IPC), prix à la consommation des administrations, prix de l'investissement et prix du commerce extérieur.

L'**évolution globale** (volume et prix) fournit l'évolution du PIB en valeur.

Les **importations**, qui par définition ne sont pas produites sur le territoire, sont comptabilisées en négatif dans le calcul du PIB.

Le **pouvoir d'achat** correspond au volume de biens et services qu'un revenu permet d'acheter. L'évolution du pouvoir d'achat des ménages est calculée en retranchant au taux de croissance du revenu disponible brut des ménages, le taux de croissance du déflateur de la dépense de consommation finale en comptabilité nationale. Ce dernier diffère quelque peu du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), principalement parce que son champ est plus large que celui de l'IPC.

L'**indicateur du climat des affaires** est établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM au moyen d'une analyse en composantes principales. Il a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête. Afin d'en faciliter la lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10. Si la valeur de celui-ci est supérieure (respectivement inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (respectivement défavorable).

La **cotation des entreprises** est attribuée par l'IEDOM. Elle tient non seulement compte de la documentation comptable des entreprises mais aussi d'éléments qualitatifs qui sont portés à sa connaissance par les dirigeants. À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles : depuis avril 2020, l'IEDOM a adapté son processus de cotation des données des bilans arrêtés et s'attache à recueillir, par le biais d'un questionnaire adressé à chaque dirigeant, les éléments d'information sur la situation financière actuelle de leur entreprise. La cotation « Forte » correspond aux toutes cotes de crédit 3, la « Correcte » aux toutes cotes de crédit 4, la « Faible » aux toutes cotes de crédit 5, la « Très faible » aux cotes de crédit 6 et la « Menacée » aux cotes de crédit 7 à P.

Méthodologie

Les comptes économiques rapides : une estimation précoce de la croissance

Produits par l'Insee, en partenariat avec l'AFD et l'Edom dans le cadre du projet Cerom, les comptes rapides de la Guyane reposent sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières données disponibles de l'année écoulée. Il ne s'agit pas des comptes définitifs : les estimations pourront faire l'objet d'une révision à chaque campagne jusqu'à ce que la totalité des données de l'année soient connues.

Les comptes économiques sont en « base 2014 »

Depuis 2017, les comptes économiques sont réalisés en « base 2014 ». Les changements de base sont opérés régulièrement afin de tenir compte de l'évolution du fonctionnement de l'économie. Le dernier changement intègre les modifications conceptuelles et méthodologiques introduites par la mise à jour du Système Européen des Comptes paru en 2010 (SEC 2010). Les principales modifications concernent le champ des dépenses comptabilisées en investissements, élargi pour inclure les dépenses en recherche et développement, ainsi que les systèmes d'armes. Le trafic de stupéfiants et la production de la banque centrale sont également pris en compte. Toutes les recommandations du SEC 2010 n'ont néanmoins pas été transcrites dans les comptes des Antilles et de la Guyane, soit qu'ils relèvent de la prérogative nationale, soit qu'ils ne sont pas jugés pertinents au niveau régional.

Les changements introduits par une base sont tels que deux comptes de bases différentes ne sont pas comparables en niveaux. Pour assurer la comparabilité des séries de comptes du passé avec la série de comptes élaborée dans la base actuelle, il est nécessaire de recalculer entièrement les premiers selon les concepts et méthodes retenus dans la base actuelle. Il n'est donc pas pertinent de comparer les chiffres publiés aujourd'hui en base 2014 avec les chiffres publiés précédemment en base 2005 ou 1995. Afin d'effectuer des comparaisons spatiales ou temporelles, il faut disposer de l'ensemble des données rétrogradées en base 2014.

Des comptes rapides issus d'une modélisation de l'économie guyanaise

Le modèle utilisé pour construire les comptes rapides est un modèle macro-économique, de type keynésien, dit « quasi-comptable ». Il permet de projeter les comptes économiques d'une année donnée à partir d'hypothèses d'évolutions de l'offre et de la demande de biens et services. Aux Antilles-Guyane, ce modèle est construit avec 22 branches et 22 produits. Le modèle s'appuie sur le TES (Tableau des Entrées-Sorties) de la Comptabilité Nationale. En effet, ces relations comptables permettent d'assurer la cohérence du modèle en décrivant les équilibres nécessaires entre les ressources et les emplois pour chaque opération. La projection du compte se fait selon la méthode de Leontief, fondée sur les interactions entre branches, et celle de Keynes, fondée sur l'interaction revenu-consommation.



Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISÉE), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF).

Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.

Pour en savoir plus :

Cornut M., Louis J. , « [Un recul de l'activité économique de 25 % pendant le confinement](#) », Insee Flash Guyane n° 128, juin 2020

« [Rapport annuel économique 2022 - IEDOM en Guyane](#) », édition 2022

« [Bilan économique 2022 - Guyane](#) » Insee Conjoncture n°24, juin 2023

« [Les comptes économiques de la Guyane](#) » consultables sur le site du CEROM



Directeur de la publication : Jean-Baptiste Herbet

Rédaction en chef : Stéphane Luquet (Insee)

Rédacteurs : Clémentine Garandeau, Denis Mottin (Insee)

Éditeur : CEROM

Achévé de rédiger en septembre 2023

Dépôt légal : septembre 2023 – ISSN 2114-0456